



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 48148

## Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire sur les conditions dans lesquelles sera prévue la représentativité des différentes fédérations mutualistes au sein du Conseil supérieur de la mutualité. Le projet de loi relatif à la modernité du code de la mutualité prévoit que les représentants des mutuelles, unions et fédérations seront élus par des comités régionaux, au scrutin de liste à un tour avec une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Ainsi, ce mode de scrutin est profondément inégalitaire car il garantit aux fédérations majoritaires de remporter l'ensemble des sièges à pourvoir. Les fédérations minoritaires s'inquiètent alors des conséquences d'une telle réforme. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin d'assurer, dans les meilleurs délais, une représentation égalitaire des fédérations mutualistes au sein du Conseil supérieur de la mutualité.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris l'ordonnance n° 2001-350 du 19 avril 2001 qui transpose aux mutuelles les directives européennes dans le domaine de l'assurance et modernise l'organisation et le fonctionnement des mutuelles. Lors de l'élaboration du nouveau code de la mutualité annexé à l'ordonnance, le principe a été posé d'un changement du mode d'élection des représentants des mutuelles au sein du Conseil supérieur de la mutualité qui devrait s'effectuer selon un système proportionnel de façon à mieux représenter, dans cette instance aux pouvoirs étendus, les différentes sensibilités du mouvement mutualiste. L'article L. 411-3 du nouveau code de la mutualité renvoie à un décret en Conseil d'Etat la fixation des règles relatives à la composition du Conseil supérieur de la mutualité et aux modalités d'élection de ses membres. Ce texte mettra en oeuvre les dispositions susceptibles d'assurer la meilleure représentation possible des structures mutualistes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48148

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** économie solidaire

**Ministère attributaire :** économie solidaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juin 2000, page 3761

**Réponse publiée le :** 6 août 2001, page 4524